



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2026

L'an deux mille vingt six, le treize mai, à 20 heures 06 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Salle des Mariages, au Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 7 mai 2026.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleyna-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, Mme Zeynep CUBAN, M. Soufiane EL MOUNAFIS

### ABSENT / PROCURATIONS:

Mme Elisa LICIDE (donne procuration à Mme Zoé VIGREUX), Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Virgile-Adam BIKINDOU (donne procuration à M. Mouloud MEDJALDI), M. Farid KACHOUR (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Zeynep CUBAN), M. Jordi LE COINTE (donne procuration à M. Soufiane EL MOUNAFIS)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **TIRAGE AU SORT DES JURÉS APPELÉS À SIEGER À LA COUR D'ASSISES DE BOBIGNY EN 2027**

#### **Sur proposition de Xavier LEMOINE.**

Les jurés d'assises sont des citoyens tirés au sort sur la liste électorale qui participent, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la cour d'assises. Le Maire doit dresser la liste préparatoire de la liste annuelle en effectuant publiquement un tirage au sort à partir de la liste électorale d'un nombre de noms triple à celui fixé par l'arrêté préfectoral.

Le Tribunal Judiciaire de Bobigny a transmis l'arrêté préfectoral n°2026-1572 portant sur le tirage au sort sur la liste électorale de la commune de Montfermeil des 102 personnes susceptibles d'être jurés d'assises pour l'année 2027.

Le tirage au sort des jurés d'assises est effectué en direct par le service du Guichet Unique et informatique le soir du conseil municipal du 13 mai 2026.

Le départ du courrier après le tirage au sort est prévu dès le 14 mai 2026.

DEL2026\_05\_098

Pour ce tirage au sort, les personnes de moins de 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2027 seront retirées de la liste préparatoire.

A l'issue du tirage, un courrier d'information est envoyé à chaque électeur concerné. Ces derniers devront adresser au Guichet Unique au plus tard le 29 mai 2026, un récépissé de réponse indiquant leur profession.

Le tableau de la liste préparatoire devra être envoyé avant le 15 juin 2026 au greffe de la cour d'assises.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de procédure pénale,

Vu le décret n°2023-1256 du 26 décembre 2023 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de la Réunion et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-1572 fixant le nombre total et la répartition des jurés dans le ressort de la cour d'assises de Bobigny pour l'année 2027,

Considérant que la liste du jury criminel du ressort de la cour d'assises de Bobigny pour l'année 2027 doit comporter 2 000 personnes dont 34 issues de la liste électorale de Montfermeil,

Considérant que la liste préparatoire établie par la commune doit comporter un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral, soit 102 personnes,

Considérant qu'il convient de désigner un agent municipal pour procéder au tirage au sort des jurés sur la liste électorale principale de Montfermeil en séance publique,

Considérant que le tirage au sort sera effectué à l'aide du logiciel Adagio qui gère la liste électorale et permet le tirage au sort de façon aléatoire des jurés parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale française de la commune,

Considérant que le tirage au sort des jurés effectué par le logiciel doit exclure :

- les électeurs de moins de 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2027,
- les électeurs en cours d'inscription, en cours de radiation et radiés archivés,

Considérant que la population totale de la commune de Montfermeil est de 28 391 personnes et que le logiciel établit de manière aléatoire et confidentielle une liste préparatoire comportant 102 noms parmi les électeurs de nationalité française remplissant les conditions précitées,

#### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. De désigner Madame Marion BURELLE, agent municipal, pour procéder au tirage au sort des jurés.
2. De noter qu'à l'issue de ce tirage au sort, la liste n°1 a été tirée, saisie sur ordinateur, que le logiciel a découvert la composition de ladite liste et que Monsieur le Maire a procédé à la lecture des 102 noms et prénoms des personnes retenues sur la liste des jurés tirés au sort.

DEL2026\_05\_098

3. De prendre acte de la liste des jurés tirés au sort pour l'année 2027.

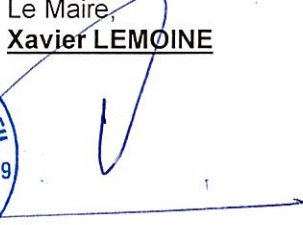
**Le Conseil Municipal a pris acte.**

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Jean-Yves LAVALLEZ**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 19/05/2026



ID : 093-219300472-20260513-DEL2026\_05\_098-DE

